

Image not found or type unknown



modification contrat travail

Par **aerinne**, le **22/01/2010** à **21:29**

Mon amie a été embauchée il y a environ 3 ans dans un bar en qualité de serveuse.

Depuis environ un an sa patronne a obtenu le droit de servir a manger.

Aujourd'hui elle lui a demandé de servir également les clients en salle et dans le cas ou elle refuserais, elle lui enleverais plusieurs jours de travail et sa paie en serais donc diminué.

Sa patronne peut elle l'obliger à servir en salle alors qu'elle n'avait été embauché que pour etre barmaid?

Peut elle refusé la reduction de son temps de travail pour se motif?

Merci d'avance pour vos réponses.